

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
PERIODE ETE 2017
FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION**

A RETOURNER AU SERVICE REGLEMENTATION – ANNEXE DU CHATEAU
avant le 01 mars 2017

I. Renseignements concernant l'établissement

NOM de l'établissement /forme juridique (SA,SARL).

Adresse précise

N° de téléphone

Adresse Mail :

N° DE SIRET OU SIREN (saut pour les personnes physiques).....

Propriétaire du Fonds de Commerce

NOM et Prénom

ou NOM de la SOCIETE

Adresse du domicile

N° de téléphone

Gérant ou Exploitant

NOM et Prénom

Adresse personnelle

N° de téléphone

Adresse mail :

Propriétaire des murs

NOM et Prénom

NOM de la SOCIETE(s'il y a lieu)

Adresse du domicile

Personne en charge d'acquitter la redevance

NOM- Prénom

Qualité

II. Mobilier de terrasse à installer sur la terrasse – Voir convention pour détails

NOMBRE DE TABLES	
NOMBRE DE CHAISES	
NOMBRE DE PORTE-MENU Eclairé Non éclairé
NOMBRE DE PARASOLS Couleur
PLATELAGE (plancher) Hauteur Matériaux employés Couleur
JARDINIERES Hauteur Matériaux employés Couleur

III. Activités accessoires sollicitées

Précisez ci-dessous les autres matériels que vous souhaitez installer – (ex : desserte pour un restaurant conservateur, etc....) ainsi que leurs dimensions (ceux-ci doivent figurer sur le plan détaillé).

IV. Pièces et renseignements à fournir

- une photo récente de l'établissement et de la terrasse sollicitée,
- une photocopie de l'inscription au registre de Commerce (de moins de 3 mois de date),
- une copie de la licence d'autorisation d'un débit de boisson et ou de la licence restauration,
- une copie de l'assurance de l'établissement,
- une copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitation.

V. Avertissement

- Ceci constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite ;
- Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles précaires et révocables, elles cessent de plein droit en cas de vente du fonds de commerce ;
- Elles ne sont ni transmissibles, ni cessibles et ne peuvent faire l'objet d'un contrat privé ;
- Elles font obligation à leur titulaire d'acquitter les taxes et droits qui y affèrent ;
- La superficie de la terrasse pourra être proportionnelle à celle de l'établissement ;
- Il est strictement interdit de modifier le sol du domaine public ou d'y fixer quoique ce soit à l'occasion de l'installation d'une terrasse ouverte.
- Votre terrasse devra être nettoyée quotidiennement ;
- Votre responsabilité est engagée si vous êtes à l'origine de dégradations ou de salissures sur la voie publique.
- Vous devez procéder à l'installation de la terrasse en conformité avec la « Convention relative à l'occupation du domaine public »

VI. Rappel des droits et redevance d'occupation du domaine public

Délibération du 14/12/2016

		ÉTÉ (d'avril à octobre)	HIVER (de novembre à mars)
	Unité	Tarif 2017	Tarif 2017
Terrasses			
Secteur 1	Par m ² et par mois	3,75 €	1,90 €
Secteur 2	Par m ² et par mois	2,50 €	1,25 €
Présentoirs, chevalets	A l'unité et par an	15,00 €	15,00 €
Extension exceptionnelle Secteur 1	Forfait	125,00 €	
Extension exceptionnelle Secteur 2	Forfait	125,00 €	

Secteur 1 : Place Jean Jaurès, Place du G^{al} de Gaulle, Place du lavoir, Bld urbain, Place de l'église, Rue Pasteur.

Secteur 2 : Autres voies (intérieur village, Ave M.Journet, ...)et quartiers des Groulles, des Gourettes, des Aspres

VII. Engagement

Monsieur, Madames'engage à avertir la Mairie de toute modification de dates ou d'aménagement de l'installation. L'émission du titre de recette reprendra donc les termes de l'autorisation et les éventuels changements validés par les services municipaux (anticipation, prolongation, métrage, nature), et ce sans modification ou annulation a posteriori.

Le non-respect de cet engagement induira la verbalisation du pétitionnaire au titre de l'absence d'autorisation d'occupation du domaine public.

Un tarif de régularisation est mis en œuvre dès lors que le dossier n'a pas été régularisé après courrier avec accusé de réception.

« Lu et approuvé »

Fait à, le.....

Le propriétaire du fonds de commerce

NOM

Prénom

Signature

Toute demande incomplète, inexacte, ou formulée par une autre personne que le propriétaire du fonds de commerce ne saurait pas être prise en compte.